



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0018

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0018**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

S'inscrivant dans le cadre juridique défini par la loi Oudin-Santini, la Métropole de Lyon, dans le prolongement de la Communauté urbaine de Lyon, a développé une politique de coopération et de solidarité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour contribuer à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement adoptés au Sommet de la Terre : réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015.

Pour mémoire, le Conseil de communauté a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Cet engagement se concrétise, d'une part, dans des partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères, notamment à Madagascar, et d'autre part, dans le pilotage du Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau. Le Fonds eau a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud, portées principalement par des associations. Il est alimenté annuellement par la Métropole de Lyon, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, les délégataires du service public d'eau potable de la communauté et représente plus d'un million d'euros de subventions accordées par an.

Aujourd'hui, l'engagement de la Métropole dans ce domaine est reconnu nationalement comme une référence et constitue, en volume d'actions et de budget, un des premiers de France.

L'association Partenariat français pour l'eau (PFE) est une association loi 1901 créée en 2012. Elle constitue une plate-forme multi-acteurs regroupant 120 organisations publiques et privées, et vise à participer de façon coordonnée et efficace aux grandes questions et événements internationaux relatifs à l'eau. Une de ses fonctions principales est de préparer la présence et la contribution française au Forum mondial de l'eau.

La Communauté urbaine de Lyon a participé au PFE dès son origine en 2010, dans le cadre du collège des collectivités locales, à travers une contribution à l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE), structure qui a hébergé le PFE avant qu'elle n'ait ses statuts propres.

Cette participation au PFE permet :

- de valoriser l'expertise de la Métropole dans la gestion intégrée de l'eau ainsi que la dynamique engagée depuis de nombreuses années dans la recherche et développement, et dans l'ingénierie de projets de la solidarité internationale,

- de conforter la légitimité de la Métropole en tant qu'acteur de développement international dans le domaine de l'eau et de capitaliser sur la dynamique lancée depuis les événements suivants : la participation au Forum mondial de l'eau 2009 à Istanbul, la déclaration comme "ville-championne" sur la thématique "L'eau dans la ville pour la santé", la conférence internationale sur la vision des collectivités locales de l'Union pour la Méditerranée en novembre 2008 à Lyon, et le Forum mondial de l'eau en mars 2012,

- d'associer la Métropole à la coordination des grands acteurs de l'eau français pour le prochain Forum mondial de l'eau,

- de donner sa vision à la Métropole sur les enjeux d'avenir à relever pour le territoire en matière de gestion urbaine de l'eau et d'échanger avec les autres acteurs majeurs de l'eau.

Modalités de représentation

Le PFE est réparti en 6 collèges :

- 1° - l'Etat et ses établissements publics,
- 2° - les associations, Organisations non gouvernementales (ONG) et fondations,
- 3° - les collectivités territoriales et parlementaires,
- 4° - les acteurs économiques,
- 5° - les organisations scientifiques, techniques et de recherche,
- 6° - le collège des personnes physiques.

A ce jour, les membres de droit sont : le Cercle français de l'eau et l'Assemblée nationale. Les membres des collèges 1 et 2 au Conseil d'administration sont : l'Agence française de développement, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, l'Agence de l'eau Artois Picardie, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, le Ministère des affaires étrangères, l'Association des Maires des grandes villes de France (AMGVF), le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, la Ville de Paris, la Communauté urbaine de Lyon.

La durée du mandat au sein du conseil d'administration est de 3 ans renouvelables.

La Communauté urbaine de Lyon était adhérente de cette association avant la date de création de la Métropole de Lyon. La Métropole, se substituant à la Communauté urbaine, dispose donc d'un siège de représentant au sein du conseil d'administration ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Confirme l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Partenariat français pour l'eau (PFE).

2° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

3° - Désigne monsieur Jean Paul Colin en tant que représentant de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'Association Partenariat français pour l'eau (PFE).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.